



BULLETIN D'ADHÉSION AU GDSA 56
Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Morbihan
Année 2023

Siège Social : 1 rue Penfret 56260 LARMOR PLAGE
Tél 07 49 73 66 60. - Site internet : GDSA56.fr

DONNÉES personnelles

N° téléphone : _____ NOM et Prénom : _____
N° portable : _____ Adresse : _____
E-mail : _____ Code postal & VILLE : _____

Votre N° Apiculteur (8 caractères) : _____ Votre profession : _____

Si vos ruches ne sont pas sur la commune où vous habitez, merci d'indiquer l'adresse exacte où elles sont installées : _____

Merci d'apporter les corrections nécessaires à vos données personnelles si elles ne sont pas exactes.

Si vous n'avez pas d'adresse internet, vous pouvez peut-être, **avec son accord**, mettre celle d'un parent ou d'un ami proche qui vous transmettra les informations données par le GDSA.

- ▶ **Calculez votre cotisation 2023 en remplissant la rubrique 1 ci-dessous.**
- ▶ **Si vous le souhaitez, complétez les rubriques numérotées 2 et 3.**
- ▶ **Reportez ensuite les montants que vous avez calculés dans le tableau récapitulatif mis à la page 2 de ce bulletin afin que vous fassiez plus facilement le total que vous devez.**

1) CALCULEZ votre cotisation totale (= CT) en ajoutant

votre cotisation de base (= CB) à la cotisation pour vos N ruches (= CR) ; CT = (CB + CR).

Pour ce calcul, **lisez attentivement** la première case de ce tableau puis complétez la ligne qui vous concerne.

| Cotisation de base (= CB) Repérez ci-dessous la ligne qui vous concerne et rayez les autres. : CB | Ecrivez sur la ligne conservée, le nombre de ruches que vous possédez (= N) | Calculez la cotisation pour vos N ruches (= CR) = CR | Calculez votre cotisation totale = (CB + CR) = CT |
|--|---|---|---|
| Vous n'avez pas de ruche. : 17 € | 0 | 0,00 € | 17 € |
| Vous avez de 1 à 50 ruches. : 17 € | | N x 0,50 € = ... x 0,50 = € | 17 € + =, ... € |
| Vous avez de 51 à 100 ruches : 27 € | | N x 0,30 € = ... x 0,30 = € | 27 € + =, ... € |
| Vous avez de 101 à 300 ruches : 37 € | | N x 0,20 € = ... x 0,20 = € | 37 € + =, ... € |
| Vous avez + de 300 ruches. : 67 € | | N x 0,10 € = ... x 0,10 = € | 67 € + =, ... € |

2) ASSURANCE Groupama multirisques (Facultative):

(Responsabilité Civile, protection juridique, incendie, tempête, vol, vandalisme).

Nombre de ruches (N) _____ x 2,00 € = _____, _____ €

3) ABONNEMENT à des revues (Facultatif)

Attention ! Date limite de demande d'abonnement : **le 15 FÉVRIER 2023**

Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

- Abonnement à la revue bimestrielle LA SANTÉ DE L'ABEILLE : 20,00 € _____> _____, _____ €

- Abonnement à la revue mensuelle L'ABEILLE DE FRANCE : 31,00 € _____> _____, _____ €

Si vous **n'avez pas souscrit** l'assurance multirisque Groupama, L'Abeille de France offre à ses abonnés une assurance Responsabilité Civile, défense et recours pour les **10 premières** ruches. Vous pouvez assurer les autres (N - 10) ruches de votre cheptel moyennant une cotisation de 0,18 € /par ruche.

Souhaitez-vous bénéficier de cette assurance de l'Abeille de France ? OUI - NON : rayez la mention inutile.

Si oui, calculez le montant de votre cotisation pour les (N - 10) ruches : _____ x 0,18 € = _____, _____ €

Remarque : Si vous avez choisi l'assurance multirisques Groupama, inutile de souscrire à cette assurance de l'Abeille de France (les risques sont déjà couverts).

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Reportez dans le tableau ci-dessous le(s) montant(s) dû(s) dans chacune des rubriques de 1) à 4).

| | |
|--|----------------|
| Cotisation totale (= CT) | _____, _____ € |
| Assurance GROUPAMA facultative | _____, _____ € |
| Abonnement à LA SANTÉ DE L'ABEILLE | _____, _____ € |
| Abonnement à L'ABEILLE DE FRANCE | _____, _____ € |
| Assurance « Abeille de France » (N - 10) ruches | _____, _____ € |
| TOTAL À RÉGLER | _____, _____ € |

Fait à: _____ le : __/__/202__. Signature:

Tous les ans de nombreux apiculteurs oublient de signer leur chèque et font des erreurs dans le calcul du total à régler, obligeant le GDSA à leur retourner le chèque, ce qui entraîne une perte de temps et d'argent.

*Aussi vérifiez plusieurs fois le report des sommes dûes et le total à régler avant de libeller votre chèque à l'ordre du **GDSA 56** sans oublier de le **signer**. Vous pouvez alors le joindre à ce bulletin et expédier le tout à : **GDSA 56 BP 8 , 56 580 ROHAN** avant le 28 février 2023.*

Quand vous adhérez au GDSA, vous acceptez le PSE (= Plan Sanitaire d'Élevage) qu'il a établi avec la DDPP et qui prévoit une visite des apiculteurs par un TSA (Technicien Sanitaire Apicole) une fois tous les CINQ ans. Souhaitez-vous avoir cette année la visite (gratuite) d'un TSA pour vous conseiller dans votre pratique apicole ?

OUI ou NON Rayez le mot inutile.



FORMATION : Rucher-École du GDSA 56 **au Lycée de Kerplouz à AURAY**

Le GDSA propose 3 formations et le nombre de places est limité. Si il y a plus de candidats que de places, ce sont les premiers inscrits qui sont retenus. La formation « Elevage des reines » n'ayant pas pu se faire cette année, les candidats qui s'y étaient inscrits sont pris en priorité pour 2023.

Les formations 1 et 2 ont lieu 1 **samedi** par mois, de février à octobre. Assurez-vous de pouvoir vous libérer pour ces journées. Il y plus de candidats que de places ; ce serait dommage de priver un autre candidat qui aurait pu venir à votre place.

Remarque 1: Afin de faire bénéficier un maximum de personnes, un adhérent ne peut s'inscrire qu'à une seule formation.

Remarque 2 : Si il y a des candidats qui possèdent déjà des ruches et qui ont extrait du miel, ils peuvent s'inscrire directement à la formation de niveau 2. A eux de décider.

Dans le cas d'une participation en couple, celui-ci paye 1 adhésion + 2 formations.

Formation niveau 1 - « Débutants » - Nombre de personnes : ... x 50,00€ : ____ €

Formation niveau 2 - « Perfectionnement » - Nombre de personnes : ... x 50,00€ : ____ €

Pour la formation au rucher-école, le chèque de 50 € établi à l'ordre du GDSA 56 est à envoyer avec votre bulletin d'adhésion, et votre chèque d'adhésion à :

GDSA 56 - BP 8 - 56580 ROHAN

Remarque : Si il y trop de candidats et que vous n'êtes pas retenu, votre chèque de 50 € sera détruit.